

# Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## BULLETIN D'INFORMATION | CRUCIFÈRES

N° 2, 23 mai 2023

### Insecticides et bio-insecticides homologués dans les cultures de crucifères en 2023

Ce bulletin d'information présente les matières actives homologuées pour lutter contre les altises, la cécidomyie du chou-fleur, les chenilles défoliatrices (piéride du chou, fausse-teigne des crucifères et fausse-arpenteuse du chou), la mouche du chou, les pucerons, la punaise terne, les thrips, les limaces et les vers gris dans les cultures de crucifères. Pour les noms commerciaux, il ne s'agit pas nécessairement d'une liste exhaustive. Certains hyperliens de ce bulletin vous dirigeront donc vers les séries dans [SAGE pesticides](#) qui regroupent des produits commerciaux ayant des matières actives, des concentrations et des formulations qui sont équivalentes.

Il est important de rappeler que toute intervention de contrôle d'un ennemi des cultures doit être précédée d'un [dépistage](#) afin de s'assurer de mettre en œuvre la bonne stratégie de gestion. L'analyse des différents moyens d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique) est à préconiser pour favoriser la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides.

L'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) a publié le [Guide des bonnes pratiques visant une utilisation raisonnée du chlorpyrifos dans les crucifères](#). Ce document contient une foule d'information visant à favoriser l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures, en plus de fournir des outils d'aide à la décision.

**Avant d'utiliser un pesticide, il est important de lire attentivement l'étiquette du produit et de suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime.**

**Pour consulter les tableaux des insecticides et bio-insecticides, deux versions sont disponibles :**

- Une copie mise en page au format légal (8 ½ x 14) est disponible [en PDF](#).
- Une version Excel [à télécharger](#).

## Information présentée dans les tableaux

L'information étant présentée sous forme de tableaux, voici ce que vous y retrouverez :

### 1. Groupe de résistance ([IRAC](#)), famille chimique, matière active et nom commercial

- Vous pouvez cliquer sur **IRAC** dans l'en-tête du tableau pour accéder à la page Web (en anglais) du *Comité d'action sur la résistance aux insecticides* pour plus d'information concernant les groupes de résistance. Cet outil permet de mieux gérer les risques de résistance aux pesticides, puisqu'il tient compte de la classification des pesticides selon leur mode d'action. Ainsi, il est conseillé, et important, d'employer en alternance des pesticides appartenant à des groupes de résistance différents.
  - En cliquant sur le **nom commercial** (en bleu), vous accéderez à l'étiquette d'homologation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) après avoir cliqué sur le numéro d'homologation du produit. Lorsque la liste des produits commerciaux est trop longue pour la présenter dans ce tableau synthèse, l'hyperlien (en noir) vous dirigera vers les séries dans [SAgE pesticides](#) qui regroupent les formulations équivalentes.
2. **Dose/hectare** : selon la culture et le ravageur visé.
  3. **Indices de risques** pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de [l'Indicateur de risque des pesticides du Québec \(IRPeQ\)](#).
  4. **Délai de sécurité** (DS): délai à respecter avant la rentrée au champ pour la sécurité des travailleurs.
  5. **Cultures** pour lesquelles les pesticides sont homologués (voir la légende), **période d'application**, s'il y a lieu (voir la légende) et **délai d'attente avant la récolte (DAAR) en jours**.
  6. **Autres ennemis visés**, c'est-à-dire les autres insectes ravageurs contre lesquels le produit est homologué. Il est toutefois important de vérifier les étiquettes étant donné que les doses homologuées peuvent différer d'un ravageur à un autre pour un même produit.
  7. **Nombre d'applications maximum par année** pour chaque produit commercial.
  8. **Complément d'information sur les produits**. L'information concernant les propriétés des matières actives provient des étiquettes, de [SAgE pesticides](#) et/ou des [index phytosanitaires ACTA](#).

## Quelques notions et outils

### 1. Propriétés systémiques : un rappel de la définition

Un pesticide systémique signifie que le produit est capable, après pénétration dans la plante, de se déplacer à l'intérieur de celle-ci. On parle de systémie ascendante lorsqu'un produit monte dans la plante (avec la sève montante) et de systémie complète lorsque le produit est capable d'aller vers le haut de la plante et de descendre vers les racines.

### 2. Le calcul des indices de risque pour la santé et l'environnement de l'IRPeQ

Les [IRS](#) et les [IRE](#) de l'IRPeQ nous informent sur les risques associés à l'utilisation de pesticides pour la santé et l'environnement, respectivement. Plus les indices sont élevés, plus les risques liés à l'utilisation de ces pesticides sont grands pour la santé et l'environnement. Ceci est donc un outil supplémentaire pour vous guider dans le choix de pesticides à utiliser pour lutter contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes présents dans vos champs. Il permet d'optimiser la gestion des pesticides dans un contexte de lutte intégrée.

Veillez noter que pour les besoins de calcul des indices, la dose homologuée la plus élevée est toujours utilisée, lorsque figure sur l'étiquette d'un produit un intervalle de doses homologuées contre un même organisme. De plus, pour certains calculs, une distance entre les rangs de 76,2 cm (30 pouces) est utilisée. Il est indiqué *ND* pour les valeurs qui n'ont pu être calculées. Les IRS et les IRE peuvent varier selon la méthode d'application.

### 3. SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

## CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

### L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

**NOTE IMPORTANTE :** Les tableaux de ce bulletin d'information ne contiennent pas toutes les précisions sur l'usage de chaque pesticide. Vous devez lire toute l'étiquette de chaque pesticide pour avoir l'ensemble de l'information indispensable à l'utilisation de chaque produit. Vous devez vérifier, sur l'étiquette de chaque pesticide, le nombre d'applications permises dans chaque culture et les moments d'intervention. Certains pesticides dans les tableaux comportent un intervalle de dose. Vous devez choisir et utiliser une dose indiquée dans cet intervalle en fonction des directives prescrites sur l'étiquette pour chaque usage particulier. Certains pesticides doivent être utilisés avec un adjuvant. Les délais de réentrée au champ après l'application du pesticide doivent être vérifiés sur l'étiquette du produit.

L'étiquette de chacun des pesticides est approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est la seule référence officielle en matière de réglementation au Canada.

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCCFP](#).

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

*Ce bulletin d'information a été rédigé par Isabel Lefebvre, M. Sc. (CIEL), Sara-Jane Martin, biol. (CIEL) et Mélissa Gagnon, agr. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Crucifères](#) ou [le secrétariat du RAP](#). Édition : Marianne St-Laurent, agr., M. Sc. et Lise Bélanger (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*